

L'an deux mille vingt et un et le 31 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 25 mars deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 43 (dont Mme Isabelle BROUSSET suppléante de M Jean-Pierre PETTAVINO)

Absents : 12 (dont 8 représentés)

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 51

- dont pour : 51
- dont contre : 0

#### Etaients présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – Mme AUZANOT Bénédicte – Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – M. BOREL Félix – Mme BROUSSET Isabelle – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLODES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DAUPHIN Mathilde – Mme DECHER Martine – M. DERRIVE Eric – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUNIK Pascal – M. LE FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PAIGNON Laurence – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M PEYRARD Jean-Pierre – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme AUZANOT Bénédicte  
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M ROUSSET André  
M. JUSTINESY Gérard ayant donné pouvoir à M DERRIVE Eric  
M. MOUNIER Christian ayant donné pouvoir à M BOREL Félix  
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M GERAULT Jean-Pierre  
Mme PIERI Julia ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine  
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence  
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme PESQUIES Christine

#### Absents excusés :

M. ATTARD Alain  
M. KITAEFF Richard  
Mme NALLET Christine

#### Absente non excusée :

Mme BLANCHET Fabienne

Secrétaire de séance : Mme Mathilde DAUPHIN est désignée secrétaire de séance

N° 2021 – 30

Objet : MEDIATHEQUES – Actualisation du règlement intérieur des médiathèques intercommunales.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;

- Vu la délibération du conseil communautaire n°2014/55 en date du 27 février 2014 approuvant le règlement intérieur des médiathèques ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2015/29 en date du 26 février 2015 approuvant un amendement au règlement intérieur des médiathèques relatif à l'utilisation des tablettes numériques ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2015/119 en date du 12 octobre 2015 approuvant un amendement au règlement intérieur des médiathèques relatif à l'utilisation et aux conditions de prêt des liseuses ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2017/197 en date du 14 décembre 2017 approuvant des modifications apportées au règlement intérieur des médiathèques ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2019/155 en date du 26 septembre 2019 approuvant la modification du règlement intérieur des médiathèques ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/136 en date du 15 octobre 2020 approuvant la modification du règlement intérieur des médiathèques ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 16 mars 2021.

Le règlement intérieur du réseau des médiathèques actuellement en vigueur a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 27 février 2014. Ce règlement intérieur donne lieu régulièrement à différents ajustements pour tenir compte de l'élargissement du territoire, du panel de l'offre de services proposée aux usagers du réseau notamment en matière de ressources numériques et donc de l'évolution des pratiques des lecteurs au sein de ce même réseau.

Le règlement intérieur des médiathèques intercommunales mérite d'être actualisé de la manière suivante :

- Accès à l'espace numérique : 30 minutes au lieu de 20 minutes de temps de connexion pour les non-adhérents.
- Possibilité pour les adhérents de télécharger un e-book à partir du site des médiathèques, sur les liseuses empruntées et donc de modifier le contenu de la liseuse.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'actualisation du règlement intérieur dans les conditions indiquées au présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.



Pour extrait conforme,  
Cavaillon, le 1<sup>er</sup> avril 2021,  
Le Président,

Gérard DAUDET.